

Contributions de l'École Émancipée aux débats du thème 3 du congrès FSU 2025

Table des matières

Le technosolutionnisme n'est pas une solution.....	1
Le nucléaire, une énergie triplement dangereuse.....	2
Partie I.5.2. (paragraphe 93) – De l'importance d'agir ensemble.....	3
Partie II.1.3. – Palestine : mobiliser contre le génocide, boycotter Israël.....	3
Partie II.2.4. – Pour un service public de la justice au service de la population et de la défense des libertés !.....	4
Contre le racisme systémique : sensibiliser et mobiliser pour mettre fin aux discriminations.....	5
Droit de vote des étranger·es à toutes les élections : l'universalisme en France ? Chiche !.....	6
Par les luttes, imposer les droits des personnes LGBTQIA+.....	6
Partie II.3.5. - Face à la politique de répression, faire toujours le choix de l'éducation.....	7
ZOOM Femmes - Combattre les Violences Sexistes et Sexuelles, en finir avec la culture du viol.....	8

Le technosolutionnisme n'est pas une solution

Les limites planétaires sont franchies les unes après les autres : le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité s'accroissent, tandis que les politiques publiques visant une bifurcation écologique et sociale, déjà fort peu ambitieuses sont attaquées. Les mêmes qui refusent d'engager des politiques de sobriété promeuvent l'idée que l'innovation technologique résoudrait la crise écologique.

Cette idéologie encourage des mal-adaptations, c'est-à-dire des réponses au changement climatique qui aggravent la situation en raison de leur forte consommation d'énergie, de leurs impacts environnementaux (destruction d'écosystèmes, extraction massive de matières premières), ou encore en transférant les contraintes sur d'autres acteurs.

Prenons l'exemple de la captation de carbone à grande échelle, mise en œuvre par des « aspirateurs à CO₂ ». Ces projets absorbent surtout des financements publics sans garantir une efficacité à court terme, et ignorent aussi les effets rebonds : une consommation énergétique importante et une empreinte extractive accrue dans un monde déjà limité en ressources.

Notre opposition résolue au technosolutionnisme n'est pas une opposition à la technique en elle-même. Bien au contraire. Le refus des mal-adaptations, comme les méga-bassines, les pesticides ou l'agriculture numérique, s'accompagne de la promotion de l'agroécologie par exemple. Cette dernière repose sur des savoirs et savoir-faire exigeants, nécessitant une haute technicité et une formation initiale publique de qualité.

Notre projet de transformation sociale et écologique ne peut faire abstraction de la matérialité de la production, intégrer les limites planétaires et viser une décroissance des flux d'énergie. Arbitrer entre les productions utiles à l'intérêt général (en intégrant les limites environnementales) et celles qui sont nuisibles implique une planification. Il s'agit de produire moins, transporter moins, consommer moins, et répartir différemment les ressources. Une telle rupture ne pourra être juste qu'avec un tout autre partage des richesses. Elle doit s'appuyer sur la recherche publique et un renforcement de la formation initiale et continue pour permettre aux travailleurs-euses de s'inscrire dans cette vaste transformation. Les principes de précautions doivent s'appliquer et les processus démocratiques revitalisés via par exemple des conférences citoyennes avec un vrai pouvoir décisionnel.

Julien Rivoire (EE)

Le nucléaire, une énergie triplement dangereuse

Sur le site de la centrale de Cordemais, en Loire-Atlantique, la présidente des Pays de la Loire a annoncé en octobre 2023 sa volonté de construire une « mini » centrale nucléaire, dite SMR, solution favorite d'E.Macron.

Si par le passé, l'opposition s'est montrée localement déterminée et victorieuse contre les projets nucléaires au Pellerin et au Carnet, rappelons que les arguments contre le nucléaire ne manquent pas et que des alternatives, loin du modèle Amish de Macron, existent.

En effet, les catastrophes (Three Mile Island, Tchernobyl, Fukushima) ont été assez graves pour évoquer la dangerosité des centrales nucléaires, quel que soit leur format. Même ces événements sont rares, ils n'en restent pas moins dévastateurs pour les populations, le vivant et les territoires alentour.

Il peut arriver qu'on parle de l'indépendance procurée par cette énergie. C'est oublier que nous ne possédons pas d'uranium ici ou en Europe : nos approvisionnements dépendent de pays aussi sûrs politiquement et soucieux des questions sociales et écologiques que le Kazakhstan et le Niger. Sinon, les fournisseurs sont des pays aussi proches géographiquement que l'Australie et le Canada.

C'est d'ailleurs un point rarement mis en évidence : le nucléaire est source de gaz à effet de serre car les machines pour l'extraction du combustible en produisent comme les moyens de transport vers les centrales ou les sites d'enfouissement des déchets.

À ce sujet, compter sur des découvertes futures est assez symptomatique d'un lobby enfermé dans ses mensonges et ses illusions capitalistiques. Il n'y a pas de solutions sûres et saines dans le domaine : le dossier de Bure nous l'a montré.

D'autre part, l'eau utilisée pour le refroidissement des réacteurs est un bien trop rare pour qu'elle ne soit pas ainsi mésusée.

Une énergie qui permet des économies ? Il n'y a qu'à voir les surcoûts de l'EPR de Flamanville avec ses malfaçons dangereuses ; il n'y a qu'à estimer la facture de la catastrophe de 2011 au Japon ; il n'y a qu'à constater la versatilité des cours des matières premières...

Il faut donc que la FSU, s'appuyant sur ses mandats de Clermont et de Metz, continue de militer pour une sortie du nucléaire programmée, sans coût social pour les personnels mais avec une vraie réflexion de sobriété énergétique. Il faut réellement favoriser l'éolien ou le solaire et il est important de rappeler que l'énergie la plus verte est celle qui n'est ni produite ni consommée.

Bernard Valin et Michel Décha (EE)

Partie I.5.2. (paragraphe 93) – De l'importance d'agir ensemble

Une thématique concerne actif-ves et retraité-es tout particulièrement : celle de la protection sociale et de l'un de ses pans : la Sécurité sociale. Le congrès de Metz a revendiqué, dans ses mandats, la prise en charge à 100% des soins prescrits. Il n'a cependant pas mis en place de plan de bataille pour y parvenir. La FSU ne peut se contenter de cette coquille vide.

Elle doit investir le secteur SDP/PS et travailler à préciser ses mandats relatifs au financement (cotisations avec l'opposition aux exonérations et à la fiscalisation des ressources, mise à contribution des revenus du capital, augmentation des salaires), à la gestion de la sécu (retour à une gestion démocratique et non étatique).

Le groupe actif-ves-retraité-es qui devrait permettre de profiter de l'expérience de ces derniers et des informations sur l'actualité des premiers doit avoir un fonctionnement réel, en formalisant ses manières de fonctionner : réunions régulières, thématiques en cours, notes et publications. Il doit pouvoir donner mandat, en connaissance de cause, à ses représentant-es lors des instances officielles : COR, CPPS.

La FSU doit travailler à l'élaboration d'un rapport de force sur la manière de parvenir à ses objectifs, en informant largement les syndicats nationaux et les collègues, en travaillant à construire une unité syndicale sur le sujet, en priorité avec les organisations ayant des mandats identiques (CGT et Solidaires, par exemple).

Elle doit également travailler à construire des actions qui mobilisent très largement à l'image de l'événement organisé par la Convergence des services publics pour l'anniversaire de la création de la Sécurité sociale, le 1er février 2025.

Le « U » de FSU doit être un impératif : aucune organisation ne pourra réussir seule : il nous faut unir nos forces à la fois dans la réflexion et la construction de mandats et dans la création d'une dynamique d'actions.

Nadine Castioni, EE

Partie II.1.3. – Palestine : mobiliser contre le génocide, boycotter Israël

Le peuple palestinien vit aujourd'hui une menace existentielle. Depuis le 7 octobre 2023, sous couvert de réponse aux crimes de guerre commis par des factions palestiniennes de Gaza, l'État d'Israël et son gouvernement d'extrême droite, mènent une guerre ouverte à son encontre : près de 45 000 mort-es, majoritairement civil-es, auxquels il faut rajouter des milliers de victimes indirectes, plus de 104 500 blessé-es et près de 2 millions de déplacé-es internes dans des conditions inhumaines.

Le monde assiste à Gaza à des actes génocidaires, nettoyage ethnique, urbicide, écocide -l'eau, l'air, la terre sont pollués de façon indélébile -, éduicide et médocide -destruction des systèmes éducatif et de santé-. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la colonisation redouble et se dessine la réalisation d'un "Grand Israël" qui annexerait les territoires occupés.

L'action pour prévenir le crime de génocide portée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice, la saisie de la CIJ à propos de la politique israélienne d'occupation et d'apartheid, les mandats d'arrêt émis par la Cour Pénale Internationale à l'encontre de Netanyahu et de Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité sont des tentatives de faire prévaloir le droit international. Elles se heurtent toutefois au "deux poids, deux mesures" des politiques occidentales. Les États-Unis devraient, avec Trump, accentuer encore leur soutien au pouvoir israélien, tandis qu'en Europe, aucune mesure tangible n'est prise pour faire

cesser ses attaques. En France, la solidarité avec le peuple palestinien est sans cesse menacée de criminalisation. Un procès politique et médiatique en antisémitisme est régulièrement intenté aux critiques de l'État d'Israël. Alors que l'extrême droite est en embuscade, alimenter cet amalgame crée une confusion dangereuse pour la lutte nécessaire contre l'antisémitisme, inséparable de la lutte contre tous les racismes.

Le mouvement social ne doit pas se laisser intimider. Avec le CNPJDPI, renforçons l'implication de la FSU dans les mobilisations pour exiger du gouvernement français qu'il agisse pour le cessez-le feu et la protection du peuple palestinien, son droit à un État viable reconnu et la libération de tou.tes les prisonnier-es. La FSU doit s'impliquer et adhérer à la campagne BDS pour exiger des sanctions contre l'État israélien : fin des ventes d'armes, suspension de l'accord d'association UE/Israël, mise en œuvre de mesures de boycott économique, diplomatique, sportif et universitaire.

Antoine Vigot (EE)

Partie II.2.4. – Pour un service public de la justice au service de la population et de la défense des libertés !

Le service public de la justice est en France en bien mauvaise posture. Au niveau européen, la justice est classée 16ème sur 31 pays et 21ème sur 142 pays au niveau mondial.

Loin d'arriver à cacher la misère de la situation des tribunaux, au quotidien c'est un service public qui depuis deux décennies, dans certains domaines, s'inscrit de plus en plus dans une logique sécuritaire.

Loin d'être « réparé » comme a pu l'affirmer de manière péremptoire l'ancien garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, ce service essentiel pour la population voit son rôle et ses fondements de plus en plus discutés et discrédités.

Alors que de vastes pans de ce service public sont en pleine souffrance, comme par exemple les Prud'hommes, la justice des enfants, la justice familiale ou certains contentieux civils, la majeure partie des moyens sont mis au service des politiques pénales, dont la mise en œuvre par la procédure des comparutions immédiates en est un exemple emblématique. Ainsi juger dans des délais rapides et ce dans un contexte où l'accès aux droits devient de plus en plus difficile favorise de fait les politiques du tout enfermement et crée une situation de surpopulation carcérale record.

À cela s'ajoutent les régimes d'exception comme celui mis en place lors des derniers Jeux Olympiques attaquant le principe d'égalité devant la justice et menaçant les libertés individuelles.

Malgré de multiples demandes et recommandations des organisations des droits de l'homme, les parquets restent toujours rattachés au ministère et le soupçon d'instructions données demeure.

Il est important que la FSU porte un projet alternatif pour le service public de la justice qui passe par :

- L'indépendance du parquet vis-à-vis de l'exécutif
- L'octroi de moyens importants pour la justice du quotidien (prud'hommes, justice des enfants, juridictions civiles, affaires familiales)
- L'abandon des procédures pénales expéditives que sont les comparutions immédiates
- La fin des conditions d'incarcération indignes par la mise en place d'un mécanisme de régulation carcérale et le développement des mesures de probation

Pour que la justice retrouve pleinement sa place, il faut accroître les moyens qui lui sont dévolus,

financiers mais aussi humains.

Cela permettra une justice de qualité, résolument au service des citoyen·nes, disposant du temps nécessaire à juger chaque affaire, dans des délais adaptés à chaque type de contentieux, et garantissant la défense des libertés et les droits de chacun·e.

Carlos Lopez (EE)

Contre le racisme systémique : sensibiliser et mobiliser pour mettre fin aux discriminations

Identifier clairement le racisme systémique en le nommant comme tel est une condition nécessaire pour le combattre efficacement, en particulier sur nos lieux de travail, les services publics. Il ne s'agit pas de prétendre que la société est raciste dans son ensemble, mais de montrer que des usages et des dispositifs racistes persistent en son sein, par exemple lors d'interactions de certains groupes de population perçus comme racisés avec des acteurs ou actrices d'institutions comme la police (contrôles au faciès) ou les préfectures (discriminations xénophobes et/ou racistes dans l'application du droit au séjour).

Il est en effet important de pointer de façon lucide le fait qu'il existe, à de nombreux niveaux, une continuité entre des pratiques racistes héritées d'un passé esclavagiste et colonial, et des manifestations contemporaines du racisme. L'enjeu est de discerner la façon dont le racisme s'actualise de manière diffuse dans les relations sociales, comment l'on peut, à l'instar du sexisme, reproduire des discriminations, y compris sans le vouloir, à l'égard de nos collègues, de nos usager·es, de nos élèves.

Bien sûr, on rencontre aussi des individus qui font délibérément preuve de malveillance, voire de violences racistes, et il n'est pas question de nier ou relativiser cette réalité. Mais il convient de la mettre en contexte et de percevoir que même dans ces cas extrêmes, le racisme ne réside pas d'abord dans l'ignorance, la méchanceté ou les bas instincts de personnes moralement défectueuses, mais s'ancre dans l'histoire, la culture, l'imaginaire et la matérialité des sociétés humaines et de leurs institutions. Les manifestations du racisme à l'échelle individuelle, sous toutes leurs formes, sont ainsi inscrites dans le cadre du racisme systémique.

Il est donc essentiel d'exiger, en particulier dans la fonction publique, des politiques de correction, de compensation et de formation pour lutter contre des fonctionnements injustes et des biais discriminatoires encore normalisés qui défavorisent les agent·es racisé·es en termes de recrutement, de progression de carrière, de salaires et de conditions de travail, et les usager·es ou élèves en termes d'égalité de traitement. Ce sujet doit être investi comme un problème proprement syndical pour défendre les intérêts des agent·es victimes du racisme, renforcer l'unité de l'ensemble des salarié·es et garantir la qualité du service public pour toutes et tous.

Grégory Bekhtari, Julie Bernat, Antoine Chauvel, EE

Droit de vote des étranger·es à toutes les élections : l'universalisme en France ? Chiche !

Cette revendication en faveur de l'égalité des droits humains trouve l'une de ses origines dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen promulguée en 1789. Dans sa continuité, les 3 premières constitutions de la Révolution française prévoient l'acquisition de la citoyenneté française par les hommes étrangers sans autre condition que la résidence. L'universalité des droits politiques, effective seulement si les étranger·es

établi-es dans un état donné peuvent faire peuple sans avoir à être naturalisé-es, est un enjeu fondamental pour des démocraties constitutionnelles achevées et affranchies de l'idéologie nationaliste.

La France, soi-disant « pays des droits de l'homme », est à la traîne concernant le droit de vote aux élections locales de l'ensemble des résident-es, par rapport à d'autres pays de l'UE (Belgique, Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays Bas, Suède) et hors UE (Argentine, Maroc...). Le pays le plus avancé au monde en matière d'égalité des droits entre nationaux et étranger-es est le Chili où tous-tes les résident-es depuis 5 ans peuvent voter à toutes les élections. Autres systèmes politiques à l'avant-garde, les gouvernements autonomes écossais et gallois aux parlements élus au suffrage universel ouvert à tous-tes les résident-es de plus de 16 ans inscrit-es sur les listes électorales et en situation régulière sur le territoire.

L'un des principes démocratiques primordiaux est que celles et ceux qui sont soumis-es à des lois puissent avoir leur mot à dire sur leur formulation. Or, l'état actuel de la législation enferme les étranger-es dans une zone de droits restreints, qui menace actuellement, sous la pression xénophobe et raciste grandissante d'une extrême droite obsédée par la préférence nationale, de se changer bientôt en zone de non droit.

Les résident-es étranger-es font partie de notre peuple : ce sont nos voisin-es, nos collègues, des membres de nos familles. Sans droit de vote, ils/elles sont réduit-es à l'état de cibles sans défense du récit nationaliste qui les transforme en Autres hostiles à exclure et à expulser.

C'est pourquoi la FSU doit revendiquer sans attendre le principe concret de la résidence comme source de la souveraineté populaire, un principe porté par la Révolution française, la Commune de Paris et le mouvement ouvrier à sa suite. C'est la résidence seule qui doit permettre d'acquérir le droit de vote sur le territoire, la nationalité pouvant justifier celle de voter depuis l'étranger.

Grégory Bekhtari et Julie Bernat, EE

Par les luttes, imposer les droits des personnes LGBTQIA+

En avril dernier, LR et le RN déposaient deux propositions de loi au Sénat et à l'Assemblée visant à complexifier, voire interdire les transitions de genre aux mineur-es. Pendant la campagne des législatives, Macron avait moqué une proposition de campagne du NFP en parlant de « change[ement] de sexe en mairie », ridiculisant ainsi la question de l'autodétermination des personnes trans. Alors que le coming out d'Attal avait été acclamé par son camp, le lesbianisme et l'homoparentalité de Castet ont été critiqués comme étant une intrusion de l'intimité sur la place publique, comme une utilisation de son identité à des fins stratégiques. Dans un contexte de montée de l'extrême droite, les réactionnaires font des personnes LGBTQIA+, particulièrement des personnes trans, une de leurs cibles privilégiées pour diffuser leur discours de haine et faire régresser leurs droits.

La société patriarcale dans laquelle nous vivons est une société de dominations qui véhicule une conception réactionnaire, hiérarchisée, binaire et hétéronormée de la société. Toute personne déviant de ces normes est exposée à des formes d'oppression. Les personnes LGBTQIA+ subissent plus de discriminations dans l'accès à l'emploi, à un logement... en plus de subir des agressions verbales et/ou physiques. Leurs conditions matérielles d'existence sont plus précaires, elles sont renvoyé-es à leur identité de genre, à leur sexualité, à ce qui les fait sortir de la norme patriarcale.

Pourtant, c'est toute la diversité, la remise en cause des normes, des modèles romantiques et familiaux qui sont une joie. Les luttes LGBTQIA+ sont des luttes anti-patriarcales car elles remettent en cause les systèmes

de dominations qui ne profitent qu'à une minorité. Il est donc nécessaire d'adopter un cadre d'analyse intersectionnel qui prenne en compte l'articulation des rapports sociaux de genre, de

sexualité, de race, de classe et permettent de penser ensemble le renversement du capitalisme, de l'impérialisme et du patriarcat en tant que causes de ces oppressions.

Être hors de la norme patriarcale c'est vivre autrement, c'est penser une société plus libre et diverse.

Être hors de la norme patriarcale et le revendiquer dans nos luttes participent de la résistance contre tous les réactionnaires. Nous devons nous inscrire dans ces luttes parce qu'elles défendent le droit à disposer de nos corps et de nos vies comme nous l'entendons !

Manon Péroz (SNES-FSU, École Émancipée), Thibaut Michoux (SNES-FSU, École Émancipée), Fleury Drieu (FSU-SNUipp, École Émancipée)

Partie II.3.5. - Face à la politique de répression, faire toujours le choix de l'éducation

Depuis près de 25 ans les différents gouvernements remettent en cause le caractère spécialisé de la justice des enfants en voulant de plus en plus l'aligner sur celle des majeurs. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des politiques néo-libérales qui cherchent à détruire l'ensemble des services publics, notamment celui de l'éducation et à mettre à l'écart ou à enfermer la jeunesse la plus en difficulté de ce pays, notamment celle des quartiers populaires. Le discours de l'ex-premier ministre à Viry-Châtillon incarne cette politique réactionnaire qui veut rétablir l'éducation autoritaire et le tri social pour tous ces jeunes.

Dans les annonces faites à l'occasion du discours de Viry-Chatillon, celle de la remise en cause de l'atténuation des peines et de l'établissement d'une comparution immédiate pour les mineurs met à bas le principe d'une justice spécialisée distincte de celle des majeurs. Le projet de Loi Attal soutenu par les macronistes, les « républicains » et le RN est un basculement politique de taille, remettant en cause des principes constitutionnels et la signature de la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Au-delà de ces mesures, ce qui est attaqué ce sont les principes initiés après la Libération et consacrés par la CIDE, ceux des droits pour tous les enfants de pouvoir disposer d'une éducation de qualité. Pour les jeunes sous mains de justice, c'est le principe d'éducabilité qui est nié à la faveur d'une politique sécuritaire et répressive.

Aujourd'hui la question du traitement de la protection de l'enfance et de la justice des enfants se trouve battue en brèche par les politiques antisociales de ce gouvernement. Ce dernier fait le choix d'une orientation autoritaire et répressive au lieu de porter un projet ambitieux pour toute la jeunesse de ce pays et de soutenir l'éducation pour toutes et tous.

Pour la FSU et ses syndicats nationaux des secteurs du travail social et de l'éducation, il est plus qu'indispensable de mener la résistance et défendre le choix de l'éducation face à la politique de la répression et de l'enfermement. Cela doit s'accompagner d'une transformation radicale des politiques éducatives, de prévention et de protection de l'enfance en remettant au cœur de celles-ci une éducation protectrice et émancipatrice.

Carlos Lopez (EE)

ZOOM Femmes - Combattre les Violences Sexistes et Sexuelles, en finir avec la culture du viol

Plusieurs années après le début du mouvement MeToo, à l'heure où le procès des 51 violeurs de Gisèle Pélicot se termine, force est de constater que les violences faites aux femmes ne diminuent pas. Ce procès aura montré que les agresseurs sont des hommes ordinaires et à quel point la culture du viol est ancrée dans notre société.

Les violences faites aux femmes revêtent un caractère systémique qui nécessite de s'y attaquer à la racine, en éduquant les plus jeunes. L'Éducation Nationale doit être à la hauteur des enjeux et faire face aux attaques en donnant les moyens aux écoles et aux établissements scolaires d'assurer une réelle éducation à l'égalité et à la vie affective, relationnelle et à la sexualité.

La FSU, en tant qu'organisation syndicale de transformation sociale, se doit de s'impliquer dans la lutte contre le patriarcat pour déconstruire les rapports de domination entre les hommes et les femmes afin de faire cesser les violences. Cette bataille est une bataille quotidienne, y compris en son sein.

Il faut mettre fin au silence, écouter les victimes, les croire, les accompagner, les protéger. La cellule de veille interne de la FSU permet de le faire dans le cadre militant. Il faut continuer à travailler à la renforcer et se donner les moyens de sanctionner les agresseurs lorsque c'est nécessaire.

Chacun-e doit prendre conscience de sa propre responsabilité et de notre responsabilité collective dans la banalisation du sexisme et mais aussi des stratégies mises en œuvre par les agresseurs, c'est pour cela qu'il faut développer les formations militantes à tous les niveaux de la FSU.

La FSU doit poursuivre son engagement dans les cadres unitaires, notamment au côté des associations féministes, pour construire des mobilisations et porter des revendications pour faire cesser les violences sexistes et sexuelles. Elle continue d'exiger une loi cadre avec un budget de 2,6 milliards d'euros au sein de la Coalition pour une loi intégrale contre les violences sexuelles.

Elle doit aussi continuer à s'investir pleinement dans les mobilisations de soutien à toutes les femmes victimes des violences patriarcales, des conflits armés, des régimes réactionnaires et théocratiques partout dans le monde.

Amandine Cormier (Ecole Émancipée), Céline Sierra (École Émancipée) - Amélie Lapprand (École Émancipée), Mathilde Blanchard (Ecole Emancipée)

ZOOM Femmes - Au quotidien, construire la grève féministe pour obtenir l'égalité

Les femmes ne sont pas fragiles mais leurs droits oui. De nombreux droits restent à conquérir pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la société.

Alors que l'Elysée se targue de « Défendre par les actes les droits des femmes », la politique anti-sociale et austéritaire est à l'opposé de cette annonce. Le gouvernement exerce sa violence patriarcale quand il s'attaque à la retraite, à l'assurance chômage, aux minima sociaux. Les premières victimes de son projet de budget 2025 et ses 40 milliards d'économies seront encore les femmes.

L'annonce du ministre de la Fonction publique sur les jours de carence et le durcissement du régime d'indemnisation en arrêt maladie va précariser encore les 63 % d'agentes de la fonction publique, en particulier celles qui touchent les plus basses rémunérations (catégorie C, AESH ...). Cette mesure couplée

aux autres restrictions budgétaires participe du démantèlement des services publics dont les femmes sont parmi les premières à pâtir. Et ce ne sont pas les quelques mesures que nous aurons arrachées dans le cadre des plans d'action égalité professionnelle qui pourront compenser ces dégradations.

Alors que les femmes restent les grandes perdantes (salaires, égalité professionnelle, précarité, retraites, éducation, violences sexistes et sexuelles, accès effectif à des droits comme l'IVG) il est temps de s'attaquer aux fondements de ces inégalités, discriminations et violences : le patriarcat. Ce système de domination doit notamment être combattu par une éducation à l'égalité qui commence dès le berceau.

Pour lutter contre les violences systémiques faites aux femmes et faire progresser leurs droits, le syndicalisme doit inscrire les revendications féministes dans sa réflexion, son action au quotidien et dans toutes les mobilisations qu'il construit. Cette préoccupation doit être permanente et pas seulement circonscrite aux journées de mobilisations qui rythment notre calendrier.

La prise en charge de ces questions à tous les niveaux de la FSU, l'information, la formation et la diffusion de nos revendications auprès des personnels, des usager-es et le travail commun mené dans les cadres unitaires sont des leviers pour construire une société plus égalitaire, plus juste et solidaire.

Parce que c'est aussi un moyen de faire reculer l'extrême droite qui bafoue les droits des femmes et cherche à les diviser en s'appropriant la cause féministe à des fins nationalistes, construire la grève féministe c'est toute l'année !

Sophie Abraham (FSU-SNUipp - École Émancipée), Elisabeth Hervouet (SNES - École Émancipée), Annabel Cattoni (FSU-SNUipp - École Émancipée), Mina El Azzouzi (SNES – École Émancipée)